



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chercheurs

Question écrite n° 31589

Texte de la question

M. Vincent Burroni appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le déficit des cadres scientifiques et ingénieurs de haut niveau, qui, ayant effectué un stage post-doctorat à l'étranger (Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne ou Allemagne), ne réintègrent pas les établissements de recherche français à la suite de leur année de perfectionnement. Cette « fuite des cerveaux », constatée chaque année, fragilise en partie l'avenir de la recherche nationale. A ce titre, il lui demande quelles mesures il entend adopter pour mettre un terme à cette situation.

Texte de la réponse

Le départ de jeunes diplômés français à l'étranger ne constitue pas une fuite des cerveaux mais correspond à une nécessaire mobilité des scientifiques et des futurs cadres dans un contexte de mondialisation des connaissances et d'ouverture sur d'autres cultures. Par ailleurs, il est un fait que les établissements d'enseignement supérieur et les organismes publics de recherche ne peuvent, à eux seuls, absorber l'ensemble des docteurs ayant ou non effectué un stage post-doctoral à l'étranger. Le recrutement des jeunes chercheurs, expatriés ou non, demeure cependant une priorité forte du Gouvernement en matière de gestion des ressources humaines dans l'enseignement supérieur et dans les organismes publics de recherche. En outre, les mesures financières incitatives prises dès l'automne 1998 en faveur de l'accueil des post-doctorants dans les PME-PMI pour la réalisation d'un projet scientifique et technologique innovant participent de cette politique volontariste visant à offrir aux jeunes chercheurs français la possibilité de s'insérer dans la vie professionnelle et le tissu économique national.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Burroni](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31589

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3736

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6992